

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/019/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS -
Attribution de subventions aux associations sportives - Approbation des avenants aux
conventions des subventions votées en 1^{ère} répartition - Budget primitif.**

2020. 20-35961DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation des avenants aux conventions des subventions votées en 1ère répartition relatif au Budget primitif.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Par délibération n°20/0098/ECSS du 27 janvier 2020 le Conseil Municipal a approuvé le montant des acomptes et les conventions. Les acomptes ont été versés dès la notification des conventions. Il convient désormais de verser le solde prévu pour ces manifestations sous réserve de leur bon déroulement et selon les modalités prévues par la délibération du 27 janvier 2020.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation une répartition d'un montant global de 141 000 Euros dont 14 400 Euros (quatorze mille quatre cents Euros) pour notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0098/ECSS DU 27 JANVIER 2020
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les soldes proposés et les avenants aux conventions, ci annexés avec les associations sportives suivantes :

Tiers	Mairie 6 ^{ème} secteur 11/12 ^{ème} arrondissements	Euros
11916	Amicale Cycliste Marseille Est 33 avenue Elleon - 13011 Marseille EX015327 Action : 33 ^{ème} Cyclo cross des plages Date : décembre 2020 Budget prévisionnel : 14 000 Euros Un acompte de 2 800 Euros a été versé à la notification de la convention	4 200
43908	Le Club des Marseillaises 27 B boulevard Notre Dame - 13011 Marseille EX015155 Action : 4 octobre 2020 Budget prévisionnel : 295 000 Euros Un acompte de 6 800 Euros a été versé à la notification de la convention	10 200

ARTICLE 2 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les avenants aux conventions susvisées.

ARTICLE 3 La dépense correspondante d'un montant de 141 000 Euros dont 14 400 Euros pour notre secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2020 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du
Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**